



COMPTE RENDU DU CONGRES DU 25 MARS 2017 CHAMPAGNE LES MARAIS

Le 25 mars 2017, les membres de l'association se sont réunis en assemblée générale à Champagné les Marais, sur convocation écrite faite par le conseil d'administration. L'assemblée est présidée par Estelle RODON, assistée de Laurie ZAPATA, en sa qualité de secrétaire de l'association.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par tous les membres présents et qui demeure annexée au présent procès-verbal. Ladite feuille de présence permet de constater que le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu 2016
- Rapport moral
- Rapport activité
- Rapport financier
- Approbation des rapports 2016
- CDMP : partageons l'avenir!

ALLOCUTION DE BIENVENUE

Estelle Rodon, présidente de l'association, ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette assemblée générale.

Avant d'aborder le rapport moral et le bilan des activités, il est fait état de l'envoi dématérialisé du rapport d'activité cette année. En effet, en vue d'une réduction des coûts, ce dernier n'a pas été joint à la convocation, mais il reste disponible sur le site internet et par envoi postal pour qui en fera la demande.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU 2016

Le compte rendu de l'assemblée générale 2016 est voté à l'unanimité.

RAPPORT MORAL

PRESENTE PAR ESTELLE RODON

La présidente, Estelle Rodon, présente ses remerciements à Jean-Pierre Guéret, ainsi qu'à la LPO pour le prêt des locaux, ainsi que pour la visite de terrain de la réserve faite en matinée.

2016 a été une année importante pour la CDMP, notamment parce qu'elle a fêté ses 25 ans. A ce titre, la journée des 25 ans a réuni beaucoup de monde, des adhérents les plus anciens aux plus jeunes, et chacun a contribué à faire de cette journée une réussite. Cela a permis de se replonger dans l'histoire de l'association, et des raisons qui font d'elle une fédération. Cette journée a aussi été l'opportunité de mettre des visages sur des noms.

Il y a beaucoup à dire, et cela aurait pu durer davantage qu'une seule journée. Cet après-midi sera aussi l'occasion de poursuivre les échanges, en se tournant cette fois-ci vers l'avenir de l'association. Peut-être qu'en 2017, des journées de réflexions s'organiseront, voire, pourquoi pas une université maraîchine ?

En 2016, l'association ne s'est pas affichée, ni au FIFO, ni à la fête du parc pour des raisons budgétaires, la location d'un stand restant un effort financier important pour l'association.

L'association n'a malheureusement pas reçu de soutien de la part des organisateurs pour un allègement de cette charge.

La CDMP a toutefois participé à deux réunions autour de l'eau et de l'avenir du marais, organisé par le bar à Teurtous, bar associatif situé sur la commune d'Arçais.

Malgré une absence relative d'affichage, l'association peut toutefois se féliciter d'avoir été citée comme un acteur à part entière au sein du contrat d'objectif et performance dont s'est doté l'EPMP. C'est une belle reconnaissance dont nous avons le droit de nous autosatisfaire.

Concernant les règlements d'eau, il y a des évolutions sur le domaine public fluvial, mais encore de nombreux dysfonctionnements, et notamment par les maraîchins qui semblent avoir peur de l'eau [spectre des inondations/. « *L'eau, c'est dans les bassines qu'il faut qu'elle soit !!!* » (*Rire de l'assemblée*).

Les règlements d'eau de la Sèvre amont ont d'ores et déjà passé l'étape de consultation du public. La CDMP a rempli son rôle de coordination et de fédération par l'organisation d'un temps de travail inter-associatif permettant à chaque association d'échanger ses arguments et défendre aussi ses particularités. Nous pouvons notamment remercier François-Marie pour ce travail conséquent, ainsi que tous les membres qui consacrent de leur temps de façon désintéressée.

RAPPORT D'ACTIVITE

COMMUNICATION

SITE INTERNET (PRESENTE PAR LUCE MARTIN)

Luce Martin est en charge de la refonte progressive du site internet. L'objectif est de trouver un équilibre entre l'image et les articles de fond, en élaborant une interface simple et ergonomique. Le site internet devrait aussi permettre à terme un partage interne de l'information. En 2014, l'interface précédente a été changée, via un nouvel outil facilitant l'alimentation du site.

La prochaine étape consistera à changer les rubriques et/ou menu en vue de garder un aspect informatif sans ternir l'image de l'association.

MARAI INFOS (PRESENTE PAR ESTELLE RODON)

Le dernier bulletin Marais Infos (n°3) est sorti depuis maintenant un an. L'association a cumulé du retard, notamment dans l'écriture des articles, et s'est concentrée sur d'autres sujets prioritaires au détriment de cet outil de communication.

PARTICIPATIONS AUX INSTANCES

PRESENTE PAR ESTELLE RODON

Comme chaque année, la CDMP participe à différentes instances de concertation sur la thématique eau, et zones humides. Le détail de ces participations est joint au rapport d'activité 2016, et ne sera pas rappelé ici.

EVOLUTION DU PAYSAGE

PRESENTE PAR ESTELLE RODON

La CDMP a participé aux ateliers sur l'évolution du paysage en Marais Poitevin (site classé) qui s'est terminé en 2016. Ce travail est le fruit d'une initiative conjointe de la DREAL et du PNR, et répond au questionnement soulevé par le vieillissement des frênes têtards et la progression de la « chalarose », maladie affectant cette espèce emblématique du marais poitevin. L'association est donc intervenue au sein d'ateliers participatifs constitués de différents représentants du territoire. L'association s'interroge sur la suite qui sera donnée à ce travail très riche.

Interventions :

- C. T. : *Il est rappelé que l'objectif premier de cette étude était de déterminer collectivement les arbres têtards qui pourraient remplacer les frênes. 6 espèces ont été sélectionnées, qui peuvent aujourd'hui être plantées. A ce titre, le PNR lance actuellement un appel à projets aux associations et habitants pour réaliser des plantations sur le site classé.*
- F-M. P. : *Il est intéressant que la CDMP s'intéresse à ce sujet, au-delà même de la maladie. Car il est normal que des arbres meurent. Mais cette étude est importante aussi car c'est le prétexte pour appréhender le paysage dans une perspective globale.*
- C. T. : *C'était aussi un des objectifs de l'étude : avoir une réflexion collective sur l'avenir du paysage*
- E. R. : *La plaquette est bien faite, mais il serait dommage de laisser s'essouffler ce travail, et aller au-delà de cette plaquette. C'est dommage que cela ne serve pas de tremplin à d'autres réflexions sur le paysage, mais aussi, au-delà, sur l'économie par exemple.*

EPMP

PRESENTE PAR ESTELLE RODON, FRANÇOIS-MARIE PELLERIN ET YVES LE QUELLEC

La CDMP siège au sein du conseil d'administration, représentée par François-Marie Pellerin. Yves Le Quellec y représente Vendée Nature Environnement, Yannick Maufras, Poitou Charente Nature et Jean Pierre Guéret, la Ligue pour la Protection des Oiseaux.

Il convient de rappeler que l'EPMP ne s'intéresse pas uniquement à la gestion de l'eau, mais également à la biodiversité. C'est un organisme qui peut/doit disposer d'une vision globale, où chaque thème est traité différemment en fonction des opportunités. L'actualité, et la mise en place de l'OUGC veut qu'on l'identifie actuellement à la gestion de l'eau. Cela est très conjoncturel.

L'EPMP reste une administration relativement récente eu égard l'histoire du marais poitevin, mais elle traverse une période floue quant à sa pérennité, notamment avec la création du PNR. L'EPMP a signé des contrats d'objectifs, l'on entend répéter qu'il n'est pas prévu pour s'inscrire dans un temps long sur le territoire. Il devrait toutefois disposer d'assez de temps pour faire bouger les choses et être un levier, c'est du moins ce que la Coordination soutient.

PROGRAMME DE CONSTRUCTION DE RESERVES DE SUBSTITUTION

PRESENTE PAR ESTELLE RODON, FRANÇOIS-MARIE PELLERIN ET YVES LE QUELLEC

Le projet de construction des réserves de substitution est soumis à enquête publique durant un mois. Avant le début de cette enquête, la CDMP a entamé un travail inter-associatif pour préparer la participation à cette enquête, échanger des informations, nourrir les réflexions et aider au positionnement. L'objectif est de faire des dépôts solides, et non contradictoires. C'est un travail long et très complet. Certaines associations ont d'ores et déjà fait leur dépôt, et la CDMP a aussi permis d'étayer ce travail et apporter des arguments.

Il est précisé que l'on arrive à un certain paroxysme dans la complexité de ces dossiers, car ils sont techniques, concernent des zones vastes et des volumes importants. Ce dossier spécifique est particulièrement lourd mais ce n'est pas le 1^{er}. Il s'agit déjà du 4^{ème} dossier de retenues de substitution dans le bassin versant du marais, un 5^{ème} est à venir sur l'Aunis. Les dossiers évoluent dans la technicité, aussi parce que nous, associations, sommes aussi de plus en plus techniques. De fait, ce sont aussi des dossiers de plus en plus coûteux. La question des réserves de substitution s'inscrit dans un temps long, puisque cela fait maintenant plus de 10 ans que la CDMP travaille sur ce sujet. Le 1^{er} rapport date de 2002. Il faut aussi rappeler que ce dossier ne concerne pas uniquement les Deux-Sèvres. 1/3 du volume mobilisé correspond à des réserves de substitution du Sud Vendée. L'ensemble des APNE est défavorable sur ce sujet, mais chacun dispose de sa liberté d'appréciation, et de sa technicité.

Il est rappelé que la fédération de pêche a réalisé un travail très complet et très technique, avec un volet microbiologique plus développé qu'auparavant. On peut les remercier pour ce travail.

REGLEMENTS D'EAU

PRESENTE PAR ESTELLE RODON, FRANÇOIS-MARIE PELLERIN ET YVES LE QUELLEC

Sur le secteur du domaine public fluvial, un règlement d'eau a été mis en place fin 2016. L'association n'est pas entièrement satisfaite du document qui a été signé, mais il faut reconnaître qu'en rapport aux autres groupes de travail, celui-ci a bien avancé.

En effet, en Charente-Maritime, les groupes de travail n'ont pas encore démarré, et la situation semble relativement bloquée.

Interventions

- F-M. P. : *Concernant le DPF, l'arrêté inter préfectoral est en cours, mais cela reste très compliqué pour les administrations, qui doivent travailler ensemble (3 départements, 2 régions). Les avancées sur la partie DPF est facilitée par le fait qu'historiquement, la gestion des ouvrages était confiée aux services techniques de l'Etat, à savoir la DDE, puis l'IIBSN. Cela a facilité le travail. Par ailleurs, s'il est vrai que l'on ne peut pas être entièrement satisfait de ces règlements d'eau, il y a quand même quelques glissières de sécurité qui ont été injectées, et la CDMP n'a pas été complètement inefficace. L'un des problèmes en suspens est qu'une partie du règlement renvoie à des protocoles d'accord entre les syndicats hydrauliques. Or cela est fragile, d'abord parce que ces protocoles ne sont pas tous signés, et ensuite parce que rien n'est prévu pour en contrôler le respect.*

ARRETES SECHERESSE

PRESENTE PAR FRANÇOIS-MARIE PELLERIN

Actuellement, les nappes ne sont pas rechargées. La CDMP a réalisé un communiqué pour dénoncer les réactions très différentes entre les départements. En effet, dès fin novembre 2016, les Deux Sèvres ont interdit les prélèvements. En Charente-Maritime, l'enclenchement des interdictions n'est intervenu que fin décembre, et en Vendée, le déclenchement ne s'est pas fait.

Les retenues de substitution concernent de gros volumes, et notamment en Vendée où il y a beaucoup de stockage. En Vendée, la décision d'interdiction n'est intervenue que le 07 février, et cette décision a été temporisée puisque les réserves peuvent être remplies jusqu'au 31 mars. On arrive aujourd'hui à la fin du délai. Un comité de gestion a eu lieu hier en Vendée, et un est à venir en Deux-Sèvres. On peut légitimement s'interroger sur les pressions subies.

Il est rappelé que ce sont les arrêtés qui gèrent les périodes de crises estivales, crises météo ou encore de crise sur les prélèvements. Il peut y avoir une période de crise météo, sans prélèvement parfois.

Cette année, la situation météorologique est particulièrement exceptionnelle puisque nous traversons un hiver très sec, le 2^{ème} depuis que l'on mesure. L'autre spécificité est que cette année nous avons un arrêté signé par 4 préfets (79, 17, 85, 86). On commence donc aujourd'hui à tester le système hivernal de la notion de substitution. On teste les réactions des administrations face à une crise nouvelle, mais aussi du point de vue technique.

Si les réserves de substitution ont montré leur efficacité en été, on arrive ici à la limite du système. Nous sommes cette année dans une configuration - appréhendée par les modèles économiques - de non remplissage. Cela nous permet de voir les temps de réaction de l'administration, et du système face à une situation qu'on ne pensait pas affronter si tôt. On s'aperçoit que les réactions sont très différentes en fonction des administrations, et des pressions qui existent. On teste ici la résistance des administrations pour éviter les dérogations. Dans certains cas, la situation devient ingérable même entre les irrigants eux même. Il y a en effet des inégalités de remplissage entre les réserves, et bien sûr entre les départements. Actuellement, le système semble s'ouvrir sur une dérogation d'un mois supplémentaire.

Interventions

- *Intervenant : un article paru dans le Courrier de l'ouest, faisant mention du cautionnement de ces dérogations par les APNE dont la CDMP. Il conviendrait de prendre la mesure du contenu de cet article, et exercer un droit de réponse au besoin.*
- *Intervenant : Il est noté qu'il est difficile pour les administrations de « serrer les boulons », dans la mesure où les nappes de bordure coulent bien.*

25 ANS DE LA COORDINATION (ESTELLE RODON)

La présidente remercie chaleureusement la participation de l'Epouesou qui a grandement aidé à l'organisation des 25 ans de la CDMP, ainsi que l'ensemble des adhérents ayant contribué à la réussite de cette journée. L'ensemble des intervenants sont également remerciés pour la qualité de leurs interventions. Il est espéré pouvoir valoriser les échanges de cette journée.

VOTE DU BILAN D'ACTIVITE

Il est procédé au vote du bilan d'activité. Celui-ci est validé à l'unanimité.

BILAN FINANCIER

PRESENTE PAR ALEXANDRE ROY, ET ESTELLE RODON

BILAN 2016

COMPTE DE RESULTAT			
	2016		2016
TOTAL ACHATS	87,08 €	TOTAL VENTES	
6064 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	87,08 €	701 VENTE	30,00 €
TOTAL CHARGES EXTERNES	1 270,62 €	TOTAL PRESTATIONS	
6135 LOCATION MOBILIERE	19,00 €	74 SUBVENTION	
616 ASSURANCE	67,97 €	TOTAL AUTRES PRODUITS	1 695,60 €
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	26,54 €		
6237 PUBLICATIONS	292,20 €	756 COTISATIONS	924,00 €
6257 RECEPTION	294,80 €		
6261 TELEPHONE	179,88 €	7585 DONS	770,00 €
6263 FRAIS POSTAUX	294,86 €	768 PRODUIT FINANCIER LIVRET A	0,70 €
627 SERVICES BANCAIRES	65,37 €	769 PRODUIT FINANCIER LIVRET	0,90 €
6281 COTISATIONS	30,00 €	TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	
TOTAL Autres charges de gestion courante		778 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	340,20 €		
671 CHARGES EXCEPTIONNELLES FRAIS JURIDIQUES	340,20 €	TOTAL CHARGES	1 697,90 €
		TOTAL PRODUITS	1 695,60 €
		RESULTAT	- 2,30 €

Le compte de résultat présente un résultat négatif de 2,30€.

Interventions :

- *Y. LQ. : Les frais juridiques correspondent aux honoraires d'avocat sur le contentieux en cours Bouyer-Leroux, concernant l'autorisation d'exploitation d'une nouvelle carrière d'argile à Moreilles, sur une superficie de 40 ha de prairies en Natura 2000. Ces mêmes prairies avaient*

bénéficié d'aides MAE pour les conserver à hauteur d'environ 200 000€. Le dossier est actuellement devant la cour administrative d'appel. Le chantier n'a pas commencé, car l'exploitant a trouvé un nouveau terrain, qui reste en périmètre Natura2000 mais concerne des parcelles labourées. Ce terrain pose donc moins de problème, bien qu'il aurait pu bénéficier d'une remise en prairie. L'enquête publique a été réalisée, le dossier est en attente d'autorisation. Il n'y a donc plus d'urgence pour l'exploitant sur les 40 ha en contentieux. La dimension jurisprudentielle est importante, concernant l'évaluation des incidences en site Natura 2000. Il est considéré qu'à l'échelle du site Natura 2000, le projet ne représente qu'une faible superficie, et donc une faible incidence même s'il y a destruction d'habitats d'intérêt communautaire. Cela revient à considérer que la multiplication de « petites » atteintes est possible, car chacune serait sans incidence, alors qu'au bout du compte c'est bien la conservation du site qui se trouve menacée.

- *E. R. : En face de la ligne subvention, il n'y a rien. La dernière était celle de l'agence de l'eau Loire-Bretagne concernant la consultation du SDAGE. Quant aux dépenses, elles sont difficilement compressibles. Certaines dépenses ne sont pas remboursées. Il apparaît important de garder le lien avec nos adhérents via un bulletin envoyé en format papier. Face à la difficulté de réduire les charges, peut-être nous faudrait-il plus d'adhérents.*
- *Intervenant : La somme de 30€ pour les associations, ce n'est pas élevé, d'autant que certaines associations ont plus de moyens. Néanmoins, il y a peu d'associations, et il faudrait augmenter l'adhésion de manière importante pour compenser, et/ou faire en proportion des adhérents.*
- *Intervenant : La CDMP n'a presque jamais demandée de subvention pour garder sa liberté d'action. Elle a reçu par 2 fois des subventions de l'agence de l'eau dans le cadre des SDAGE. Elle a également reçu des dons d'autres associations (en 2015, De l'eau l'hiver), ou encore d'une classe d'un lycée de Niort.*

BILAN PREVISIONNEL 2017

Le bilan prévisionnel est présenté. Concernant le marais infos, il n'y a aucune source de financement en face. Cela pourrait être des partenaires privés.

Interventions :

- *Intervenant : Il existe de nombreuses entreprises qui se développent et qui peuvent être de bons partenaires, notamment les fondations ou les entreprises appartenant à 1% pour la planète.*
- *F-M. P. : C'est un vrai travail de prospection. Il pourrait aussi s'agir d'insertion de publicité.*
- *Intervenant : Il serait opportun de prendre en compte le bénévolat via sa valorisation. C'est un bon indicateur de ce que représente l'association, et du temps qui est passé sur les dossiers le week-end par exemple.*

VOTE DU BILAN FINANCIER

PRESENTE PAR ESTELLE RODON

Il est procédé au vote du bilan financier. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

Intervention :

- *Intervenant : Pour certains représentants d'associations, il serait possible d'apporter un soutien financier pour faire face à des situations de crise. Proposer d'indexer la cotisation en fonction des associations.*

- J. F. : *Pour les petites associations, avec peu de moyens comme l'Epouesou, cela est difficile à justifier, sans un projet derrière.*
- L. Z. : *Il serait aussi possible de laisser libre choix aux associations en permettant un don libre via une mention « association bienfaitrice ».*
- F-M. P. : *Un gros travail a d'ores et déjà été effectué. On peut s'interroger sur les modalités de co-financement lorsqu'il y a un projet.*
- J-P. P. : *Il faut voir cela au coup par coup, en fonction du projet.*
- C. T. : *Il y a quelque chose d'ambigu, car si on reconnaît le travail d'expertise des naturalistes, les compétences « eau » ne sont pas valorisées financièrement.*
- *Intervenant : Il est vrai qu'on se repose sur la CDMP. Sur certaines questions, les associations ne seraient pas allées au charbon, et il paraît nécessaire de prendre en compte le travail de l'association sur le terrain.*
- *Intervenant : Mais il faut aussi prendre en compte la taille des associations. Cela s'avère compliqué pour les petites associations.*
- Y. LQ. : *Il est un peu conséquent de passer de 30€ à 50€, la cotisation association.*
- C. T. : *Ne peut-on pas proposer 30€ et +.*
- J-P. P. : *Sinon, on peut garder la même cotisation et faire un appel à soutien aux associations sur un projet si cela est nécessaire.*
- E. R. : *On reste donc sur la base de la même cotisation, et l'on relancera les associations. Il apparaît opportun de valoriser le bénévolat comptablement.*
- Y. LQ. : *Ce mode de fonctionnement avait bien réussi à l'époque, sur des projets spécifiques.*
- A. P. : *Pour information, et pour rebondir sur la valorisation du travail, Actes sud va sortir un nouveau numéro Portfolio le 10 mai prochain. Il sera composé de photos de K. Errath. Ces images datent des années 90 et seront accompagnées d'un petit texte (drainage, arrachage de haies...). La richesse n'est pas seulement technique, mais aussi visuelle et photographique.*

RENOUVELLEMENT DU TIERS SORTANT

PRESENTE PAR ESTELLE RODON

Il est procédé cette année au renouvellement du tiers sortant. Jean-Pierre Petorin fait part de son souhait de laisser la place aux plus jeunes, afin qu'ils aient la liberté de s'impliquer. Si personne ne se porte volontaire, il restera dans le CA, mais sera moins disponible.

Aucun volontaire ne se propose à l'intégration du conseil d'administration. Il est procédé au vote. A l'unanimité, le conseil d'administration est renouvelé à l'identique. (1 vote contre).

CDMP : PARTAGEONS L'AVENIR !

PRESENTE PAR ESTELLE RODON & MATTHIEU GUILLOT

INTRODUCTION DE M GUILLOT

Cette seconde partie d'après-midi est consacrée à la CDMP qui souhaite ouvrir les échanges sur son avenir. Pour initier le débat, plusieurs temps d'animations sont proposés.

Il est proposé aux adhérents et sympathisants présents un temps de 5 minutes pour répondre aux questions suivantes.

ANIMATION : LES FORCES ET LES FAIBLESSES DE L'ASSOCIATION

FORCES	FAIBLESSES
Historique	Communication
Marais poitevin	Manque de visibilité
Légitimité	Confusion avec le parc
Compétences	Finance
Expertise	Pb de relève / vieillissement
Efficacité	Trop technique
Initié	Prêche aux convaincus
Initiative	Manque d'ouverture
Progression	N'apparaît pas le bv

ANIMATION 2 : FAVORISER LES NOUVEAUX ADHERENTS

Faut-il favoriser de nouveaux adhérents, et quels moyens faut-il mettre en face ?

FAVORISER DE NOUVEAUX ADHERENTS
Oui
Non mais étoffé les associations adhérentes
COMMENT ? QUI ?
Comment ambassader bien ?
Communiquer
Avoir un projet
Des arguments, convaincre
Avant de l'impliquer les trouver ?
Il faut croire ? / conviction
Pb d'ancrage des nouveaux habitants et inversement intéresser les autochtones ?
Sommes-nous accessibles ?
Comment éviter la confusion avec le parc ?
Croire à quoi ? coooa !
Croire à la biodiversité.
Positiver le marais poitevin
Protéger pourquoi faire

Fatalisme Individualisme / indifférence
--

ANIMATION 3 : QUEL MARAIS, QUEL AVENIR...

AVENIR ? AVENIR DU MARAIS ?
Pourquoi et pourquoi faire ? Affirmation d'une identité culturelle ? / des identités culturelles ? Faire cesser l'arrachage des haies. Etre vigilant Gestion collective de l'eau, mais pas partagé ? Quel développement touristique, quel développement agricole ?

DEBAT

Après ce temps ayant permis de faire ressortir de nombreux éléments, il est proposé un temps de 10 minutes par tableau (cf. ci-dessus) pour échanger et débattre, et éventuellement faire des ponts entre.

Retranscription du débat

- C. R. : *On part des forces et faiblesses, puis des adhérents puis on va sur l'avenir du marais. A l'intérieur du tableau Adhérents on élargit également vers la vision du marais. On est sur plusieurs niveaux de réflexions. Ça permet aussi d'ouvrir.*
- M. G. : *Le but n'est pas d'être restrictif. Il a fallu choisir des points. Il y a de la matière, il y a du fond.*
- J.- P. P. : *Les 2 premiers tableaux sont cohérents, mais le 3^{ème}, c'est une autre dimension. Si déjà on arrive à remplir les 2 premiers ce sera déjà pas mal.*
- A. P. : *Ils ne sont pas si cohérents que ça. Dans le 1^{er} tableau, je vois une valeur, une sorte de dépouillement, d'autonomie revendiquée. Et en face un avenir avec des enjeux maximalistes, la gestion de l'eau, la question d'identité. Il y a un grand écart, qui est soit suicidaire, soit d'une richesse incommensurable.*
- Y. LQ. : *Pour le troisième tableau, on est probablement très loin du compte si l'on se considère face à des ruptures très significatives, et face à une population qui change. Avec un rapport au marais qui change, et un contexte global qui change aussi. Il faut toujours se rappeler qu'un marais suppose des moyens considérables. C'est un travail permanent, quasiment quotidien. Je ne suis pas sûr qu'aujourd'hui, la société assume réellement. Elle n'a ni la volonté, ni les moyens. On voit bien que le marais ne résiste pas très bien. Le changement climatique nous mène dans des scénarios pour lesquels nous n'avons aucun recul. On nous a vendu un récit mythique, ou mythologique d'une permanence d'un projet et d'une maîtrise totale de ce territoire. Quel que soit le passé, on est plus vraiment en capacité de s'assurer cette maîtrise. Il va falloir qu'on accepte de se dire qu'il va falloir lâcher du lest. On va vers des processus qui peuvent être vu comme de l'abandon. On peut le voir aussi comme de la renaturation. C'est la question sur laquelle on doit pouvoir se mettre en réflexion. Je pense que le projet doit se construire aussi autour de ces réflexions. Si on ne réfléchit pas ces ruptures fondamentales, on les subira. Subir, ce n'est pas très porteur.*
- M. G. : *La fin justifie les moyens. Aujourd'hui, ont des moyens ceux qui ont un projet clair et ferme, accepté par notre culture, qui est « j'ai une entreprise qui tourne, qui participe chiffre*

d'affaire, au pnb... ». Quand la démarche est plus citoyenne, plus éthique, sans être exploitant cela justifie quels moyens ? Quel(le)s identités, quel(s) besoin(s), quel(s) ancrages sur le territoire ? Pourquoi protéger, pourquoi faire... mais j'ai envie de dire pour qui. Aujourd'hui, il y a quelque chose qu'il m'est de plus en plus difficile à digérer, c'est de passer du temps à s'épuiser dans une sorte de faux compromis, qui vise à pérenniser et rendre durable les activités néfastes aux milieux. Quand on analyse au fond les contrats, quel est le gain ? Est-ce qu'on a autant de moyens pour les autres alternatives, pour autre chose ? Je ne sais pas ? On essaie de justifier beaucoup de choses.

- *Y. LQ. : On est sur l'illusion de maintenir quelque chose qui se veut historiquement légitime. On s'acharne... Sans penser dans l'avenir.*
- *A. P. : Peut-être que l'histoire du marais, l'histoire de ce projet moderne de maîtrise n'a pas été assez correctement racontée. Elle n'a pas été assez racontée dans ses failles, ses échecs. On n'a pas suffisamment raconté le coût faramineux du surcreusement d'un canal évacuateur au 19^{ème} siècle, ce qui correspondrait aujourd'hui à d'autres projets modernes. On porte une confiance immense dans la capacité du milieu à résister. Une des clefs sur laquelle l'association pourrait travailler, serait peut-être de définir une manière de raconter l'histoire de ce territoire, pas héroïque, pas moderne, mais appuyer sur le fait qu'il y ait eu des ruptures, des erreurs, et peut être à différents moments de l'histoire. De ce point de vue, on ne regardera pas le passé comme une forme idéalisée, de cette espèce de mythe. Il faudrait avoir la force de mettre en accusation, (même si ce n'est pas un procès), certains traits qui nous aiderait à relire notre histoire présente, des ruptures à la lumière de ce nouveau récit.*
- *Y. LQ. : La façon dont on raconte l'histoire nous mène en otage. Celle-là est portée par des gens qui ont une intention - qui n'en ont peut-être pas tout à fait conscience - et la façon dont on nous le présente, nous empêche d'aller au-delà. De façon schématique, c'est l'histoire des syndicats de marais.*
- *C. R. : En fait c'est la lutte de ce qui est vu comme la modernité sur le passé, sur un territoire, inculte, négatif voire dangereux. Des champs cultivés contre le désert.*
- *F-M. P. : On parle de croire, mais croire à quoi ? Il n'est pas certain qu'on partage tous la même vision du marais, de ce vers quoi on veut aller dans le marais. Depuis 20 ans, le marais a plutôt bien résisté, grâce aux contrepouvoirs. Dans les institutions, il n'est pas suffisant d'être en opposition contre quelque chose qui est plus gros que nous. A titre personnel, je suis très sensible à une université maraichine. Il ne s'agit pas de se mettre d'accord sur le même projet, mais de faire une esquisse de ce qu'il faut défendre. Je ne sais pas ce que je défends, mais je sais contre qui je le défends.*
- *Y. LQ. : Je ne m'autoriserais pas à dessiner un futur pour le marais. Parce que je ne sais pas. Il y a plein de facteurs qui entrent en jeu. Ce à quoi je suis attaché, et qui a motivé mon engagement, ça ne peut pas être un futur qui se décide à Paris ou dans les bureaux de la chambre d'agriculture. C'est quelque chose qui doit être débattu localement. Je n'ai pas de scénario dans la tête, je ne me l'autorise pas. Ça n'a pas vraiment d'intérêt de savoir ce que je veux.*
- *A. P. : Sauf que tu arrives quand même à poser l'alerte en disant, s'il y a cet acharnement de ce projet moderne – de maîtrise- il y aura un retour de bâton. Tu aides à penser l'essoufflement de ce projet-là. Tu aides les gens à se mettre en condition de penser ça. Et c'est un projet en soi. C'est un projet pour un collectif d'aider une population à décoincer certaines représentations, à modifier le jeu de cartes mentales, pour aider les gens à se projeter. Ils feront ce qu'ils font. Ça ne nous appartient pas.*
- *Intervenant : Ce qui est admis c'est que les restaurations qu'on fait -comme un restaurateur de tableau- ne doivent pas empêcher un retour au « document originel », c'est-à-dire qu'il ne faut pas employer de matériaux -colle- On essaie de préserver un certain nombre de dispositifs, de la biodiversité pour ne pas voir disparaître un certain nombre de choses qui si elles*

disparaissent ne permettront plus au marais de se reconstruire face aux agressions. Si on laisse partir la biodiversité, elle sera partie. On ne pourra pas la reconstruire. Mon projet n'est pas un marais idéal. Un baudet du Poitou qui disparaît, on ne saura pas le refaire. Une tour Eiffel, on a des plans, de la ferraille. Du vivant qui disparaît, on ne saura pas le refaire. Un des problèmes de la coordination, c'est qu'elle a toujours le nez dans le guidon sur des sujets extrêmement techniques, mais opposables aux technocrates. On a besoin de cette expertise, de cette technicité. C'est tellement plus plaisant de prendre ses jumelles, aller voir des oiseaux, plutôt que se plonger pendant des heures sur des dossiers complexes. Mais si on ne fait pas ce travail aujourd'hui on n'est pas crédible. Grâce à ce travail, la CDMP a gagné en crédibilité. On a montré à tous que nous avons du répondant.

- M. G. : Ce matin, quand nous sommes montés sur l'observatoire, on vient aussi constater des alternatives qui se développent. Sur cette réserve [RNR de la Vacherie], grâce à l'eau, on peut maintenir des éleveurs, et faire qu'il y est le moins de casse possible. On passe beaucoup de temps sur la technicité, mais très peu à valoriser des alternatives et des pistes d'actions. Quels moyens peut-on mettre pour arriver à cela ? Il faudrait aussi s'épanouir sur ces temps de constructions, équilibrer.
- Y. LQ. : L'association s'est créée dans une situation d'urgence, et la situation, finalement, ne s'est jamais vraiment améliorée. L'urgence n'a pas tant diminué.
- F-M. P. : Nous sommes en réaction, le nez dans le guidon. C'est très frustrant de ne pas faire des balades, en revanche attention. Viendra un moment où il y aura des contraintes. Ceux qui sont dans le système intensif l'ont intégré. Les plus prospectifs du système intensif ont intégré qu'il faut laisser des zones à la nature. Le marais mouillé on va le laisser à la nature. Et derrière, on va durcir les autres zones. La biodiversité tout le monde est d'accord.
- C R : Ça fait partie du projet moderne. Mais on ne le fait pas pour les habitants. On le fait pour le tourisme.
- Intervenant : ce n'est pas aussi simple que ça. Quand bien même on préserve des espaces, quand bien même on prend en considération cette notion de biodiversité, elle continue à s'effriter.
- F-M. P. : Comment peut-on faire la différence entre les pressions sur le territoire, et le fait d'être pris dans le même bateau. Certaines dégradations sont aussi dues à des tendances planétaires. C'est un autre niveau.
- L. M. : J'ai le sentiment qu'on poursuit la conversation commencée à l'anniversaire des 25 ans de la CDMP, on continue ce qui a été commencé. C'est un processus dans le temps. Il est intéressant d'avoir cette vision globale, et de faire ce grand écart entre les thématiques abordées.
- C R : Préserver la biodiversité, enfin le tourisme de biodiversité sur le marais mouillé, et l'activité agricole sur le desséché. D'emblée il a été vu comme ça. Mais on tourne autour du pot. Il faudrait que la CDMP joue son rôle, et se mette à rédiger un projet qui comprenne des alternatives crédibles pour le marais, en fonction de tout le bagage technique rassemblé ici. Il faut aussi se rapprocher de tous les acteurs, entres autres ceux qui vivent dans le marais et essaient d'autres approches. C'est là-dessus qu'il faut qu'on travaille. Le but serait de coordonner la réflexion sur un projet ouvert mais qui permettrait de retrouver un équilibre entre les différentes activités
- A. P. : Mais est-ce qu'elle a la légitimité de le faire ? Je crois qu'elle a une légitimité quand elle aide les habitants à se projeter, pour autant faut-il qu'elle s'impose à porter ce fardeau, qui reviendrait à porte ce projet normatif idéal... et qui aurait toutes les chances d'épuiser toutes les forces de l'association. Je ne suis pas sûr que ce soit la bonne stratégie. Elle peut alerter, apporter des clefs de lecture, de compréhension pour aider les acteurs à mieux habiter dans ce temps de ruptures, de questionnement. Après, les réponses ce sont les gens qui les

amènent, les agriculteurs par exemple. Certains agriculteurs souhaitent garder la main dans la manière dont ils entrent en transition. Ils ne cherchent pas un fardeau. Ils cherchent à définir leurs propres moyens d'entrer dans une forme de transition. La CDMP a aussi joué un rôle par la présence de Yves. Il y a eu une forme de reconnaissance, un échange positif. Si on ne rend pas visible ces initiatives, ces déblocages, c'est dommage. - 13 agriculteurs [en agriculture de conservation des sols, réseau APAD] autour du Marais poitevin, ont intégré des enjeux réels depuis une quinzaine d'année, mais en ont fait une traduction différente de celle de la permaculture, ou de la culture biologique. Une traduction imparfaite, mais ils sont venus chercher des avis. Ils sont aussi sortis de cette tradition d'opposition.

- *F-M P : les exploitants qui sont dans ces dynamiques ne sont pas du tout homogènes. Certains sont irrigants dans les projets de bassines ; Ce n'est pas si simple que ça. Je trouverais intéressant l'idée de Cedric d'avoir quelques clefs ; ça nous éviterait d'être toujours dans la réaction. On a aussi envie de défendre quelque chose de positif. Il faut rester dans le contrepouvoir mais s'appuyer sur quelque chose. Sur un autre sujet, les nouveaux adhérents. La force de l'association c'est aussi le système associatif. C'est une dimension qu'il ne faut pas négliger. Le système associatif se renouvelle. Avant le travail se faisait plutôt par délégation, maintenant, il y a plus de proactivité.*
- *E. R : On arrive au terme de notre après-midi. C'est toujours frustrant, la discussion pourrait continuer. Le mot qui est pas mal ressorti, c'est le projet. Un projet pour le marais, un projet pour la coordination ? Est ce qu'il y a des gens qui ont envie d'organiser une journée de réflexion ? Un congrès, peut-être quelque chose de plus restreint.*
- *Intervenant : Moi j'aimerais bien qu'on sorte des aspects habituels : sur le marais, c'est soit le tourisme, soit la contestation, soit le côté nature, mais on ne parle jamais des gens qui ont un projet, et qui ont réussi. Moi j'aimerais qu'on puisse faire une synthèse de tout ce qui a réussi. Pour montrer que tout n'est pas négatif dans le marais.*
- *C. T. : Ce n'est pas miraculeux, mais dans tous les milieux, il y a eu des évolutions. On ne peut pas dire qu'on est resté au même point. Il y a forcément des choses qui se sont passées. En éducation, en animation EEDD par exemple. Il faut donner envie, et ne pas s'interdire de travailler avec les uns et les autres. J'ai plus envie d'être dans ces combats qu'à dire que tout va mal.*
- *Intervenant : Il faut qu'on construise des référentiels. En matière agricole, on a évoqué des modèles d'élevage, ou de polyculture-élevage qui sont aujourd'hui en développement et font preuve de leur rentabilité. Sauf que – lors d'une réunion précédente -, face aux agricultures productivistes traditionnelles, un ou deux polyculteurs-éleveurs manquaient d'arguments pour convaincre les jeunes agriculteurs qui se posent des questions. Il y a une démarche de construction et de référence à élaborer.*
- *A. P. : Ce qu'on fait les personnes de l'APAD. Ils ont appelé ça université aux champs. Ils ont assumé ce terme, et ont pris un risque incroyable à se mettre en scène pour présenter des résultats agronomiques. Même par rapport à cette étape-là, les agriculteurs avancent.*
- *Intervenant : je crois que qu'on doit accompagner et valoriser leurs expériences, et pas que ça se fasse dans le milieu restreint du monde agricole. Il faut qu'on montre aussi à ces néo agriculteurs qu'on adhère à ces démarches. F-M. P. : J'aime bien être dans la bagarre et je me persuade que ce n'est pas pour rien. J'aimerais bien, et suis prêt à participer à cette réflexion, mais pas à organiser.*
- *E R : quand je dis organiser, ce n'est pas une seule personne qui fait. La question, c'est est-ce que les gens qui sont là, ont envie de le faire ?*
- *F-M.P : C'est un boulot.*
- *C. R. : Je suis prêt à participer.*

- *Intervenant : si ça tourne autour de la néo agriculture respectueuse d'un modèle en construction, je veux bien aussi apporter ma contribution*
- *M. G. : Il faut se permettre d'aller plus large que ça. Il y a la néo agriculture, et il y a peut-être les néo maraichins. Il faut être dans le constructif. Il ne s'agit pas de tout réinventer, mais il faut accompagner cette évolution du rapport au marais, dans l'agriculture, dans le tourisme, dans la vie au quotidien, autour d'expériences positives. Ça pourrait peut-être nous faire un peu de bien. Un peu à la Marie-Monique Robin. C'est aussi la tendance aujourd'hui. On le voit dans les documentaires. Avant on était dans le constat, maintenant on est dans la recherche du constructif. Se redonner du courage dans les actions à soutenir pour avancer, sans forcément dire c'est celle-là qu'il nous faut. C'est une piste.*
- *A. P. : Vous pourriez trouver le lieu d'une rencontre, d'une déambulation sur une exploitation éventuellement. Ensuite nous (institutions ?) on se charge de cadrer un peu le constructif du débat, et donner suite à cette rencontre. Ça c'est notre journée à l'automne.*
- *Intervenant : Sur ce terrain-là oui, mais avec la complicité de la LPO, des associations locales comme l'Epouesou, les Rouches... Il est assez propice à ça. C'est là qu'on a une interface entre le marais mouillé et la frange littorale. Les touristes passent sans vraiment s'arrêter. C'est là où on a une agriculture basée sur modèle plutôt productiviste, avec les contraintes qu'elle a imposé sur la gestion de l'eau. Et une richesse sur le plan de la biodiversité qui n'est pas facile à percevoir, mais qui à mon sens me paraît plus riche encore que celle du marais mouillé sur le plan floristique et faunistique. On a ces modèles agricoles alternatifs qui existent aussi sur ces secteurs. Globalement, dans ce secteur-là, entre le Lay et la Sèvre, on doit pouvoir trouver un territoire.*
- *A. P. : On vous charge de trouver le support, l'exploitation. Est-ce que c'est possible, est-ce qu'on peut acter ce partage des rôles. Je suis prêt à m'investir mais je ne pourrais pas faire ce repérage-là. Je l'aurais plutôt en marais mouillé, sur le réseau Civam ou Apad. Qu'on mobilise déjà par ailleurs. On peut tester cela sur une première journée.*
- *E. R. : Pour clarifier, ce serait une journée autour de quel thème ? Je proposais plutôt une journée centrée autour du projet pour le marais pour l'association. Je pense qu'il manque ça pour la Coordination. Quelle vision, quel projet pour le marais ? La discussion est partie davantage sur la valorisation d'actions qui fonctionnent sur le marais (économique, agricole...). Je ne suis pas sûre, que chacun reparte avec la même idée sur de cette journée. Il y a deux sujets. Tant mieux cela fait deux journées.*
- *F-M. P : Mais en fait il y en a un (sujet) qui englobe l'autre. Il peut y avoir une journée « quelles visions au pluriel on peut avoir ». Ça c'est du long terme. Et ensuite il y a les étapes. Et dans chaque étape il y a une journée spécifique par rapport à ce qui a été proposé. Parce que ce n'est pas que l'agriculture.*
- *C. T. : Le constat de ce qui marche, c'est peut-être à partir de là qu'on peut faire un projet.*
- *Y. LQ. : Qu'est-ce que c'est que « marcher » ? Avant de savoir si ça marche, il faudrait savoir ce que c'est « marcher ».*
- *C'est intéressant l'expérience de l'APAD – conservation des sols -. Certains s'inscrivent dans l'alternative, d'autres restent dans le modèle intensif, mais tous ont une idée alternative par rapport à l'institution actuelle. Même pour nous ça peut être intéressant.*
- *Y LQ : Je pense que c'est la défense de l'autonomie.*
- *F-M. P : Ça nous évaderait un peu de l'aspect binaire.*
- *M. L : Je pense qu'on pourrait partir : voir les personnes intéressées pour faire une première journée sur le thème des projets de la Coordination. Partir sur un sujet, puis traiter ensuite les autres sujets. Se recentrer avec un évènement à l'automne.*

- *E. R : en tant que présidente, ce que je souhaite, c'est de définir un projet pour l'association. C'est du temps qu'on n'a pas parce qu'on est toujours dans le technique et dans l'urgence. Moi je préférerais que cette journée à l'automne soit autocentrée sur la Coordination. Est-ce qu'on repart plutôt là-dessus, sans oublier qu'ensuite on pourra s'élargir à d'autres thématiques, et voir ce qui marche pour le marais.*
- *Intervenant : Ce pourrait être la suite logique à cette première journée.*
- *E. R : On va arrêter là.*
- *La présidente lève la séance.*